

Michele Picard
MAIRE DE VÉNISSIEUX
VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Ministère des Solidarités et des Familles
Madame Aurore BERGÉ
Ministre
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Le 19 décembre 2023

N/Réf : OP/BR/AU-286/DEE
PETITE ENFANCE

Objet : courrier de Madame
le Maire adressé à la
Ministre pour l'alerter sur
les difficultés de
recrutement dans le secteur
de la "petite enfance".

Madame la Ministre,

La Ville de Vénissieux œuvre depuis de longues années pour un service public de la petite enfance sur son territoire en développant une offre diversifiée de modes de garde comme de nombreux dispositifs de soutien à la parentalité. En 2023, la commune dispose de 495 places d'accueil collectif, en gestion municipale, associative et crèches d'entreprise ; elle promeut également l'accueil individuel en proposant de nombreux services aux assistantes maternelles indépendantes et à leurs parents employeurs via les divers Relais Petite Enfance.

Au-delà de cette vision « quantitative » et en raison d'une proportion importante de familles monoparentales et de ménages à bas revenus au sein de la population vénissienne, nous menons une politique en matière de petite enfance résolument sociale en défendant une forte accessibilité et en œuvrant, aux côtés de la CAF, à la mise en place de dispositifs d'insertion professionnelle et sociale, type crèches AVIP. Nos crèches sont des lieux de socialisation et d'égalité des chances pour les tous petits mais également pour les parents des espaces de vivre ensemble.

Cependant, malgré les efforts déjà consentis en la matière, notre « taux de couverture » reste encore inférieur à la moyenne nationale. C'est pourquoi nous menons, pour ce mandat, une action très volontariste d'accueil d'environ 300 enfants de plus dans nos établissements d'accueil des jeunes enfants. Cette démarche se heurte toutefois, comme dans bon nombre de territoires voisins, à un manque cruel de professionnel(le)s diplômé(e)s et susceptibles de garantir le bon fonctionnement de nos structures, sans moyens de remplacement à la hauteur, générant par là même des restrictions, voire des fermetures d'accueil.

.../...

La Ville de Vénissieux cherche, au travers des leviers qu'elle peut maîtriser, à lutter contre cette situation très insatisfaisante, tant du côté du recrutement (développement de l'apprentissage, rapprochement des écoles de formation, etc.) que de l'amélioration des conditions de travail ou de l'attractivité des métiers (politique de rémunération, recours à l'intérim ou à des suppléances pour limiter les impacts de l'absentéisme.)

Les collectivités locales font beaucoup sur ce sujet mais sont également en concurrence, de fait. Seule une action volontariste forte de l'État et de ses partenaires (Régions notamment sur la carte de formations) peut inverser cette tendance structurelle et résorber progressivement les 10 000 postes manquant sur le secteur (cf rapport de l'IGAS 2022). L'Association des Maires de France ne disait pas autre chose dans son communiqué d'octobre 2023 lorsqu'elle insistait sur la nécessité de prendre en compte, dans la discussion en cours autour de la notion de service public de la petite enfance », les travaux du comité de filière petite enfance pour résorber les difficultés de recrutement.

Je m'associe à cette expression et souhaite que des évolutions concrètes puissent être proposées rapidement afin de garantir le fonctionnement de nos structures d'accueil et par là même un service public essentiel dans les quartiers populaires où l'insertion sociale et professionnelle comme la réussite éducative reposent en grande partie sur la présence de structures publiques de proximité.

Comptant sur votre intervention, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Michèle PICARD

